



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75

Présents et représentés à la séance : 48

Date de première convocation : 20/06/2016

Date du complément à la convocation : 23/06/2016

Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 5 / 7 / 2016

SEANCE DU 30 juin 2016

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA REGION PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE PAYSAGE

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes de Tallard Barillonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD

Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY

Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX

Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD représenté par C. FACHE

Etaient excusés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI

Communauté de Communes de Tallard Barillonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD

Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, C. HUBAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD

Communauté de Communes de Tallard Barillonnette : P. ALLEC, P. BIAIS

Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI,
B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté de Communes du Haut Champsaur : J-F. MICHEL

Communauté de Communes du Valgaudemar : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,
D. ALLUIS, D. ARMAND

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : P-Y. LOMBARD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Syndicat Mixte est lauréat de l'appel à projet national 2015 lancé par le ministère de l'écologie pour la réalisation d'un « Plan de paysage ».

A ce titre, une subvention de 30 000 € sur 2,5 ans de la DREAL PACA a été accordée au syndicat mixte du SCoT Gapençais par la convention du 14/12/2015 et l'avenant du 25/05/2016.

Pour compléter le financement de cette étude, qui s'élèverait à environ 100 000 € TTC, des financements complémentaires sont inscrits au budget prévisionnel.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Autofinancement	20 000 €
Etat « plan paysage »	30 000 €
Région	30 000 €
Autres (POIA, Département, Leader...)	20 000 €
TOTAL	100 000 €

Une première demande de subvention de 30 000 € a été adressée à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 23 juillet 2015 (demande enregistrée le 31 juillet par la Région sous le numéro 2015-13107).

Considérant que le SCoT est lauréat de l'appel à projet 2015 « Plan de paysage »,

Considérant que le plan de paysage permettra de développer et de mettre en œuvre le volet paysager du SCoT de l'Aire Gapençaise approuvé le 13 décembre 2013,

Considérant que la première demande de subvention de 30 000 € déposée par le Syndicat mixte auprès de la Région le 23 juillet 2015 a fait l'objet d'une attribution de subvention (DEB 15-1278) de 17 500 € en date du 3 novembre 2015,

Les membres du conseil syndical, à 46 votes « pour » et 2 votes « contre » :

- Autorisent le Président du syndicat mixte du SCoT Gapençais à formuler une demande de subvention complémentaire de 12 500 € auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de compléter la première demande de subvention et le plan de financement du plan de paysage.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

